

## Charte d'engagements

CETTE CHARTE D'ENGAGEMENT A POUR OBJECTIF DE FAVORISER LE TERME DES FORMATIONS ET LIMITER LE RISQUE D'ABANDONS

Par la signature de cette charte,

### L'Auto-École s'engage à :

- procéder à une évaluation de départ sur simulateur avant la signature d'un contrat
- à partir de l'évaluation de départ, faire une proposition détaillée et chiffrée de la formation
- faire signer un contrat de formation
- proposer un apprentissage progressif de la conduite en respectant le programme de formation réglementaire (REMC)
- établir avec l'élève un planning de cours pratique et suivi sans interruption
- mettre en œuvre des bilans de compétences durant et en fin de formation pratique
- conseiller et rassurer les élèves en difficulté sur les alternatives possibles : conduite supervisée, boîte automatique...
- accompagner l'élève par un enseignant ou un stagiaire en formation à chaque présentation à l'examen pratique
- maintenir la compétence des enseignants en participant à des formations continues
- établir un suivi de la satisfaction des élèves

### Les formateurs s'engagent à :

- être patient et vigilant
- s'adapter à l'élève et adopter une attitude positive
- être clair et structuré
- être empathique et à l'écoute
- être pédagogue et professionnel

### L'élève s'engage à :

- avoir un comportement positif, responsable et volontaire. Sans implication de votre part, nous ne pourrions être tenus responsables
- être acteur de sa formation : exprimer ses difficultés et incompréhensions durant l'apprentissage (code et conduite)
- être en possession de son téléphone portable et suivre sa formation à l'aide de son application "Livret Mobile"
- prévenir la responsable du secrétariat en cas de changement de coordonnées : numéro de téléphone et adresse mail
- informer la responsable du secrétariat de toutes modifications de disponibilités (planning scolaire ou professionnel)
- donner son avis en fin de formation sur l'Auto-École ainsi que la formation suivie